



Code de conduite de Tangerine pour les relations avec les petites et moyennes entreprises

Juillet 2024

1. BIENVENUE

Nous tenons à profiter de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue chez Tangerine. Nous nous engageons à devenir votre banque de choix. Nous sommes enthousiastes à l'idée de travailler avec vous pour apporter de la valeur ajoutée à votre entreprise.

Notre engagement est de vous fournir des comptes d'épargne affaires en dollars canadiens et américains conçus pour compléter votre compte-chèques affaires existant auprès d'une autre institution financière et de vous aider à faire fructifier les liquidités de votre entreprise. Dans le cadre de cet engagement, nous voulons nous assurer que votre relation d'affaires avec nous est ouverte et transparente.

2. OUVERTURE ET COMMUNICATION

Nous sommes conscients de l'importance des petites entreprises pour l'économie canadienne. Chez Tangerine, nous nous engageons à faire en sorte que votre relation avec nous soit fondée sur la confiance, le respect et une communication ouverte. Nous savons que la réussite est au cœur des préoccupations de chaque entreprise, quel que soit son secteur d'activité. Si vous avez une question ou une préoccupation concernant l'un de nos services, n'hésitez pas à nous la poser.

Nous nous engageons à être directs, honnêtes et ouverts dans toutes nos communications et tous nos documents, et à vous fournir des explications claires au sujet de tous nos produits et services. Si vous souhaitez obtenir des informations sur un produit ou un service de Tangerine, nous nous ferons un plaisir de vous aider. Appelez-nous _____ au _____ 1-888-826-4374.

Lorsque vous optez pour l'un de nos produits et services, nous vous fournirons des conventions rédigées dans un langage clair et facile à comprendre décrivant en détail les modalités. Nous expliquerons par écrit pourquoi nous demandons les renseignements sur nos formulaires de demande et autres documents, ainsi que quand et comment nous les utilisons. Lorsque nous disposons d'informations au sujet de nos services qui pourraient vous intéresser, elles seront publiées sur notre [site Web](#).

Vous pouvez consulter la liste des engagements et codes de conduite sur notre [site Web](#).

3. RESPONSABILITÉ

Tangerine a nommé un cadre supérieur chargé de veiller à ce que ce code soit mis en œuvre et respecté par les représentants de Tangerine au Canada. Une copie de ce code est également déposée auprès de [l'Agence de la consommation en matière financière du Canada \(ACFC\)](#), l'agence chargée de la protection des droits et des intérêts des consommateurs de produits et de services financiers.

4. RÉOLUTION DES PLAINTES

Pour en savoir plus sur le processus de traitement des plaintes de Tangerine et sur la manière dont nous nous efforçons de résoudre ces questions pour tous nos clients, veuillez consulter <https://www.tangerine.ca/fr/juridique/processus-de-traitement-des-plaintes>.